

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 4 août 2025, à 19 h**, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble situé au **980-988, rue Saint-Louis**, sur le lot portant le numéro 2 133 937 du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, pour une habitation multifamiliale, une entrée distincte pour chaque unité d'habitation, et ce, bien que l'article 1.2.6 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit qu'une habitation multifamiliale doit être pourvue d'une entrée commune;

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 17 juillet 2025.



Viviana Iturriaga, avocate
Secrétaire d'arrondissement substitut

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je soussignée, Viviana Iturriaga, secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 980-988, rue Saint-Louis, sur le lot portant le numéro 2 133 937 du cadastre du Québec.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 17 juillet 2025

Viviana Iturriaga, avocate
Secrétaire d'arrondissement Substitut
